



Changement de poste et d'horaire

Par **numa**, le **03/08/2009** à **15:41**

Bonjour,

je travaille en grande distribution magasin d'environ 120 employés, mon patron veut me changer de poste et d'horaire en ce moment je fais 5h 11h et une apres midi semaine (mardi ou jeudi)pour de la mise en rayon, il voudrais que je passe en caisse pour commenc  au plus tot   8h30 et finir au plus tard   20h30

COMBIEN DE TEMPS AVANT DOIT IL ME PREVENIR?

AI JE LE DROIT DE REFUSER?

merci a vous pour vos reponses

Par **Cornil**, le **08/08/2009**   **16:36**

Bonsoir "numa"

Sur ce forum, o  je me suis inscrit r cemment, je n'interviens ,en tant qu'internaute b n vole sans lien avec le site, qu'en r plique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 72h...

Pour le changement de poste (ne faisais-tu pas de la caisse avant?) tout d pend de ta classification et de ce pr voit la convention collective. Je crois me souvenir qu'il y a une classification "employ  polyvalent" qui permettrait ce changement.

Pour les changements d'horaire, tu es   temps plein si je comprends bien. Dans ce cas l'employeur peut modifier tes horaires sans que tu puisses t'y opposer, sous r serve de pas

passer d'horaires de jour à de nuit ou de semaine à week-end par exemple, ce qui serait abusif.

Il n'y a pas de délai minimum dans la loi à ce sujet, mais bon, un changement ne laissant pas le temps au salarié de réorganiser sa vie familiale, serait considéré comme abusif. A mon avis une quinzaine de jours, voire même une semaine ne le serait pas abusif.

Bon courage et bonne chance.

Sur ce forum, où je me suis inscrit récemment, je n'interviens, en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 72h...

Par **numa**, le **08/08/2009** à **18:03**

bonjour cornil

je te remercie pour le temps que tu as accordé à mon message merci beaucoup